

## Règlement intérieur et de baignade

**Ce règlement a pour but de garantir un séjour reposant et détendu. Nous comptons sur les égards et le respect mutuels des visiteurs. En accédant au parc aquatique & spa, l'usager accepte le règlement intérieur ainsi que toutes les autres dispositions contribuant au maintien de la sécurité de l'exploitation. Celles-ci sont obligatoires pour tous les usagers.**

### Généralités

- Il convient de respecter strictement les consignes du personnel.
- L'utilisation du parc aquatique & spa s'effectue aux risques et périls des usagers.
- La perte du bracelet à puce entraîne une commission de CHF 100.– à la charge de l'usager. Cette dernière sera restituée si le bracelet est retrouvé.
- L'accès aux bassins nécessite le port d'une tenue de bain. Pour des raisons d'hygiène, il n'est pas autorisé de porter de sous-vêtement sous le short de bain. Nous conseillons de porter des chaussures de bain dans toutes les zones mouillées, pour des raisons d'hygiène et de sécurité. La douche est obligatoire avant l'utilisation de l'espace de baignade.
- Les billets d'entrée validés ne sont valables que le jour de leur acquisition et pour une seule utilisation. Le remboursement de billets d'entrée achetés n'est pas possible.
- L'abonnement annuel est personnel et incessible. Les abus seront suivis d'une interdiction d'accès immédiate.
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte d'objets de valeur ou de vêtements. Nous conseillons expressément de conserver les objets de valeur dans les coffres-forts.
- Le bracelet à puce permet d'enfermer des vêtements dans les casiers de vestiaire prévus à cet effet.
- Les objets trouvés (à l'exception des objets de valeur) seront conservés 2 semaines au maximum avant d'être remis à une institution de bienfaisance.
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte d'accessoires optiques, montres, bijoux, etc. Ceci vaut particulièrement en cas d'utilisation des bassins d'eau saline, du bain fluvial, du toboggan expérimental ainsi que des thermes romano-irlandais.
- Il est conseillé aux usagers souffrant de problèmes cardiaques ou circulatoires, aux femmes enceintes et aux personnes soumises à une cure amaigrissante intense de s'informer auprès d'un médecin sur la durée adéquate de la baignade. La baignade n'est pas possible en cas de plaies ouvertes ou de maladies contagieuses.
- Nous conseillons une durée de baignade dans le bassin d'eau saline de 20 minutes maximum sans interruption.
- La douche après l'utilisation du bain de vapeur dans l'espace de baignade est obligatoire.

14. Les enfants jusqu'à 12 ans ne peuvent se baigner dans le parc aquatique que sous la surveillance d'adultes. Les petits enfants qui ne sont pas encore propres doivent porter des couches de baignade.

15. Les non-nageurs ne peuvent séjourner dans les bassins que s'ils sont accompagnés. Par égard pour les autres usagers et pour éviter les accidents, il est interdit de sauter, plonger ou de pratiquer la nage sportive dans les bassins, à l'exception du bain fluvial, selon le programme affiché.

16. En cas d'orage, il convient de quitter immédiatement tous les plans d'eau extérieurs. Les instructions des maîtres-nageurs doivent être suivies à la lettre.

17. Pour la sécurité de tous les usagers, il est interdit d'apporter des bouteilles en verre.

18. La prise de photographies, les enregistrements sonores et les téléphones portables ne sont autorisés dans aucun espace.

19. La banquette du solarium doit être désinfectée après utilisation avec le produit de nettoyage adéquat.

20. Les soins cosmétiques n'ont pas à être effectués dans les espaces de baignade et de sauna: le rasage, la manucure, la pédicure, les colorations et masques capillaires, de même que l'utilisation de brosses et de gants de massage sont interdits.

21. Il est interdit de fumer dans tout l'établissement, à l'exception des coins fumeurs prévus à cet effet.

22. Si un usager se met en danger sous l'emprise de l'alcool ou si s'il présente un danger ou une menace pour les autres usagers, il sera expulsé.

23. Les boissons et la nourriture ne sont autorisées qu'au bistro/bar du sauna. Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de pique-niquer dans tout l'établissement.

24. La réservation des chaises longues n'est pas autorisée, dans l'intérêt des autres usagers.

25. Les espaces de repos sont des lieux de relaxation. Il s'agit de ne pas en troubler la quiétude.

### Espace sauna et thermes romano-irlandais

26. L'espace sauna et les thermes romano-irlandais sont des lieux nudistes ; le port de chaussures n'y est pas autorisé.

27. Les enfants jusqu'à 12 ans ne peuvent séjourner dans l'espace sauna que sous la surveillance d'adultes. Les enfants jusqu'à 16 ans n'ont pas le droit de séjourner dans les thermes romano-irlandais.

28. Les thermes romano-irlandais constituent un parcours guidé. Il est donc possible qu'en cas de retard le parcours ne puisse plus être effectué.

29. Chaque usager est tenu de procéder à un nettoyage corporel minutieux avant et après l'utilisation des cabines de sauna et des bassins.

30. L'utilisation des cabines de sauna est autorisée uniquement avec une serviette suffisamment grande (serviette de sauna), afin de ne pas salir les bancs par la sueur.

31. Les ajouts d'eau sur les poêles de sauna sont exclusivement effectués par notre personnel, à l'exception du sauna Feu de lave.

32. Les saunas et bains de vapeur sont également des espaces de repos destinés à la relaxation des usagers.

33. Tout acte sexuel est interdit. Les contrevenants s'exposent à une interdiction d'accès.

34. Les usagers sont priés de quitter les thermes romano-irlandais au bout de 2 h maximum.

35. L'annulation pour les thermes romano-irlandais est gratuite si elle est signalée 24 h à l'avance. Au-delà, des frais d'annulation seront facturés.

### Fitness

36. L'accès aux salles d'entraînement n'est autorisé qu'aux personnes en tenue de sport avec des chaussures de sport spécifiques et propres.

37. Pour des raisons d'hygiène, il faut toujours utiliser / s'installer sur une serviette dans l'espace fitness.

38. Il convient de nettoyer les appareils d'endurance après utilisation, pour des raisons d'hygiène.

39. Les accessoires mobiles (par exemple haltères, disques, etc.) doivent être reposés à l'endroit de rangement correspondant, après utilisation.

40. Les haltères doivent être remis à leur place et classés par taille.

41. Les appareils doivent être laissés à d'autres usagers pendant les pauses pour permettre un bon déroulement de l'entraînement.

42. La réparation des dommages matériels sera imputée à celui qui les aura causés.

43. Seules les boissons en gourdes bien fermées peuvent être apportées dans la zone d'entraînement. Il est interdit de manger à cet endroit.

44. Pour des raisons de sécurité, seules les personnes arrivant à l'heure aux cours peuvent participer aux activités de fitness en groupe.

Le personnel du parc aquatique & spa peut sommer de quitter les lieux toute personne se comportant de manière contraire aux bonnes mœurs ou ne se conformant pas au règlement intérieur et de baignade. Si besoin, il peut aussi signifier une interdiction d'accès. Les abonnements ou billets d'entrée sont alors confisqués et non remboursés. Les règlements des différents espaces doivent être respectés séparément.

Pour la sécurité de nos usagers, notre établissement est placé sous vidéosurveillance.

Bernaqua – parc aquatique & spa

Juin 2010